



Le réseau
de transport
d'électricité

Charte facture RTE

Août 2025

Définition

Les recommandations de la « **Charte facture RTE** » visent à faciliter le processus de traitement de vos factures adressées à RTE et leur paiement.

Comment nous adresser votre facture ?

- ❑ **En électronique** : si vous avez accepté notre invitation au Portail SY de notre prestataire Cegedim, vous adressez votre facture RTE sous format PDF natif à l'adresse mail de Cegedim ou vous la déposez directement sur le Portail SY.

- ❑ **Au format EDI fiscal** : Echanges de Données Informatisées

- ❑ **En papier** : si vous nous adressez votre facture par courrier une seule adresse postale possible

RTE – Réseau de transport d'électricité
CEGEDIM BUSINESS SERVICES
TSA 20068
45123 CHALETTE SUR LOING CEDEX

- ❑ Si, à l'avenir, vous souhaitez adresser vos factures sous format électronique merci de nous contacter à :

Adressez votre demande à RTE par mail exclusivement à : rte-factures-demat-fiscale@rte-france.com

- Vous devez fournir les informations ci-dessous pour disposer d'un compte sur le portail SY :
 - **votre code TVA Intracommunautaire**
 - **l'adresse mail de la personne de votre entreprise que vous souhaitez désigner comme administrateur de votre compte SY**

Pour en savoir plus sur la facturation électronique, vous pouvez consulter le lien suivant :

[Facturation : les grandes étapes d'un processus de paiement réussi | RTE \(rte-france.com\)](#)

Les différents canaux de transmission de factures

Flux de données informatique	En électronique : flux sur le Portail SY de Cegedim		Flux papier (par courrier)
Canal EDI	Canal LAD	Canal FLY	SCAN (papier)
+ 1000 factures/an avec RTE	< à 200 factures/an avec RTE	entre 200 et 1000 factures/an avec RTE	
- Echange de Données Informatisées - Aucune facture en papier - Pas d'accès au Portail SY C'est RTE qui initiera les demandes d'affiliation en EDI.	2 modes d'envoi des factures : Par mail : rte@efactures-cegedim.fr Par dépôt manuel sur le Portail SY - Format PDF natif (pas d'image scannée) Validation obligatoire du fournisseur - Ajout d'annexes (décompte, facture sous-traitant...) possibles	2 modes d'envoi des factures: Par mail : rte_pdfonthefly@efactures-cegedim.fr Par dépôt manuel sur le Portail SY - Format PDF natif (pas d'image scannée) - Aucune validation de la part du fournisseur - Ajout d'annexes (décompte, facture sous-traitant...) possibles	La facture est envoyée à : RTE – Réseau de transport d'électricité CEGEDIM BUSINESS SERVICES TSA 20068 45123 CHALETTE SUR LOING CEDEX
Une fois le canal activé, il est impératif d'utiliser EXCLUSIVEMENT le canal choisi et de ne plus envoyer vos factures en mode papier			

Les règles pour émettre votre facture

- Une facture doit correspondre à une seule commande
- Le numéro de commande RTE est obligatoire, il est composé d'un numéro à 10 chiffres qui commence par 45, 61 ou 47
- Pour permettre le traitement de vos factures dans le respect des règles fiscales et comptables, vos factures doivent comporter certaines informations (précisées notamment à l'article L.441-9 du Code de commerce). [L'absence de ces mentions peut justifier le rejet de votre facture](#) par mail ou des difficultés dans son traitement par RTE.

Les mentions obligatoires de la facture

Mentions légales

Identité du Vendeur : émetteur de la facture

- nom ou dénomination sociale de l'entreprise
- adresse du siège social
- mention de la forme Juridique (EURL, SARL, SA, SAS, SNC)
- mention du capital social
- numéro de SIREN ou SIRET,
- code NAF,
- numéro RCS et ville du greffe d'immatriculation (pour les commerçants),
- numéro au répertoire des métiers et département d'immatriculation (pour les artisans)

- Identifiant TVA intracommunautaire pour les fournisseurs UE (dont français)
- Identifiant fiscal pour fournisseurs hors UE

Mention du « factor » s'il y a un contrat d'affacturage ou mention d'une cession de créance

Identité de l'acheteur :

- Dénomination sociale de RTE - Réseau de Transport d'Electricité
- Adresse du siège social
- Adresse de facturation si différente du siège social
- Adresse d'envoi de la facture
- Adresse de livraison de l'entité
- Identifiant TVA Intracommunautaire de RTE : FR19444619258

Les mentions obligatoires de la facture

Mentions légales

Type de pièce libellé :

- « Facture » ou
- « Avoir » (dans le cas d'un avoir, le numéro de facture correspondant doit être mentionné)
- « Facture d'acompte » ou « Facture d'avance »

Numéro de la facture (numéro unique pour chaque facture basé sur une séquence chronologique)

Date d'émission de la facture

Numéro de commande auquel fait référence la facture (numéro à 10 chiffres qui commence par 45, 61 ou 47)

Date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux

Date ou délai de paiement

Désignation des biens ou des services :

- dénomination et descriptif par poste de commande
- les quantités
- le prix unitaire Hors Taxes (ou lorsqu'il y a lieu le prix forfaitaire)
- les remises et autres rabais éventuels
- les frais de transport
- Le taux de pénalités de retard

- Montant total TTC de la facture

- Montant total HT de la facture

- Identifications à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et le taux de TVA applicable

- Montant total de la TVA : Si les opérations sont soumises à des taux de TVA différents, il faut faire figurer sur chaque ligne le taux correspondant (préciser en cas d'exonération ou de régime particulier)

Cas particuliers : je suis un GME, un GIE

GME (co-traitant) Groupement Momentané d'Entreprise	GIE Groupement d'Intérêt Economique
• Un GME n'a pas de personnalité juridique => il n'a pas de N° de TVA Intracommunautaire • Un GME n'adresse pas de factures à RTE => C'est aux membres du GME (appelé Cotraitant) de facturer RTE au titre du GME • Le cotraitant doit joindre l'accord du mandataire du GME à sa facture en pièce justificatif ou sous forme de tampon • Le cotraitant envoie sa facture suivant le canal convenu avec RTE (électronique ou papier)	• un GIE est un fournisseur => il a un n° de TVA intracommunautaire • C'est le GIE qui doit facturer et non ses membres • Le GIE envoie sa facture suivant le canal convenu avec RTE (électronique ou papier)

Cas particuliers : je suis un fournisseur avec des sous-traitants

SOUS-TRAITANCE	
C'est le fournisseur principal qui facture RTE directement. Sa facture doit préciser les montants à régler pour chaque sous-traitant et joindre les factures en pièces jointes de ces derniers <i>Remarque : Cependant, les fournisseurs en « sous-traitance » peuvent être fournisseurs en « direct » de RTE et donc peuvent adresser leurs factures (hors sous-traitance) à RTE</i>	<pre>graph TD; A[Fournisseur principal Commande 45 ou 61] -- "Joint la facture des sous-traitants" --> B[ST1]; A -- "Joint la facture des sous-traitants" --> C[ST2];</pre> = Le fournisseur envoie sa facture suivant le canal convenu avec RTE (électronique ou papier) et joint ses pièces justificatives = Les factures de ST1 et ST2 sont jointes. (Les sous-traitants ne peuvent pas envoyer leur facture en direct à RTE) <pre>graph TD; D["ST1 (devient fournisseur direct de RTE) Commande 45 ou 61"];</pre> = <i>Le fournisseur envoie sa facture suivant le canal convenu avec RTE (électronique ou papier)</i>